



DE NOUVEAUX PARTENARIATS INNOVANTS AU SERVICE DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

International PPP Forum 07 Mai - 09 Mai 2018, Geneva, Switzerland

Un point de départ : quelles contraintes au développement pour le Maroc ?

Le développement et la croissance ont fait l'objet de plusieurs **diagnostics** menés dans le cadre d'une analyse des contraintes à une croissance large et inclusive et d'un examen multidimensionnel et qui ont aboutit à soulever les **contraintes majeures** suivantes :

- une cohérence des politiques publiques insuffisante pour un développement intégré.
- de multiples contraintes, transversales ou spécifiques (financement, secteur informel, innovation...) entravent la compétitivité sectorielle.
- le système d'éducation et de formation représente un point de faiblesse dans le processus du développement du capital humain.
- un accès de plus en plus difficile au foncier, avec une faible productivité.
- une réglementation contraignante du marché du travail.

Face à ces contraintes et défis majeurs, le Maroc continue sur la **voie de réformes** qui permettent d'atteindre une croissance inclusive et les objectifs de développement durable (SDGs) avec prise en compte de **l'efficacité de l'action et de la dépense publiques** et ce, via principalement :

- ❑ des réformes touchant les domaines de la justice, de l'éducation, de la fiscalité et de la couverture sociale.
- ❑ des stratégies sectorielles d'accélération industrielle, de formation professionnelle, d'emploi, d'énergies renouvelables.....etc.
- ❑ une initiative nationale de développement humain et un projet national de développement rural intégré ainsi que des plans de développement régionaux.

Pour accompagner ces réformes et ces chantiers, le gouvernement actionne plusieurs leviers dont le **partenariat avec le privé** et la **mobilisation de la coopération internationale**.

Le Maroc dispose de **plusieurs accords de coopération** visant le soutien à la réalisation des divers chantiers de réformes, l'accompagnement de la mise en œuvre des stratégies sectorielles et le renforcement de ses capacités institutionnelles et ce, avec des :

- ❑ unions étatiques : Union européenne ;
- ❑ bailleurs de fonds : banque mondiale, SFI, FMI, BEI, BAD, BID ;
- ❑ organisations internationales de coopération : OCDE ;
- ❑ agences de coopération ad hoc : GIZ, JICA, AFD, USAID.

Aussi, le Maroc, et après une expérience réussie du compact I, a signé dernièrement un second compact avec l'organisation MCC, qui est entré en vigueur depuis juin 2017.

D'une enveloppe de **450 millions de dollars** avec une **contribution du gouvernement marocain de 62 millions de dollars**, ce compact II s'est fixé comme objectif principal de contribuer à la **réduction des inégalités et de la pauvreté à travers la croissance économique** et qui a fixé des domaines d'intervention sur la base des **priorités du Gouvernement**.

La définition des domaines d'intervention de ce compact II a été faite sur la base :

- des résultats de l'**analyse des contraintes** à une croissance large et inclusive ;
- de **consultations publiques** ;
- d'un alignement avec les **chantiers prioritaires** du Maroc ;
- une prise en compte de **ressources limitées**.

La mise en œuvre dudit compact est confiée à une **agence nationale** sous forme d'un établissement public doté d'un Conseil d'orientation stratégique (COS) qui comprend des représentants du gouvernement concernés par les divers projets, du secteur privé et de la société civile dont la procédure de nomination est encadrée par un texte réglementaire.

Les projets du compact se penchent sur deux contraintes majeures (la qualité de l'éducation–formation et la productivité du foncier), avec une approche et une méthodologie intégrant les problèmes fondamentaux du Gouvernement et de la **coordination entre le secteur public et privé.**

Ces projets favorisent le **passage de systèmes statiques**, dirigés par l'État vers des **systèmes dynamiques** concurrentiels engageant le **secteur privé** et répondant aux **besoins du marché.**

A cet effet, ils adoptent une **approche ciblée** pour le développement et la démonstration de nouveaux modèles et le renforcement des capacités de manière à ce que ces **modèles puissent être reproduits et élargis** après l'expiration du Compact.

Les activités des deux projets

PROJET : EDUCATION ET FORMATION POUR L'EMPLOYABILITÉ



EDUCATION SECONDAIRE



FORMATION PROFESSIONNELLE



EMPLOI

PROJET : PRODUCTIVITÉ DU FONCIER



FONCIER INDUSTRIEL



FONCIER RURAL



GOUVERNANCE

Les projets du compact répondent aux objectifs de développement durable

Les activités portant sur l'éducation secondaire, la formation professionnelle et le foncier industriel seront réalisées dans le cadre de partenariats public privé.

Les activités des deux projets

PROJET : EDUCATION ET FORMATION POUR L'EMPLOYABILITÉ

 EDUCATION SECONDAIRE

 FORMATION PROFESSIONNELLE

 EMPLOI



PROJET : PRODUCTIVITÉ DU FONCIER

 FONCIER INDUSTRIEL

 FONCIER RURAL

 GOUVERNANCE



Ces activités visent l'atteinte des ODD relatifs à l'éducation de qualité (ODD 4), au travail décent et croissance économique (ODD 8) et à l'industrie, innovation et infrastructure (ODD 9).

Des projets associant des bénéficiaires sociaux et autres économiques

| Composante | Définition des bénéficiaires | Estimation du nombre de bénéficiaires | Taux de Rentabilité Économique (TRE) |
|----------------------------------|--|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Education secondaire | Les élèves diplômés des établissements secondaires soutenus ainsi que leurs familles, chaque année sur une durée de 20 ans. | 1.744.100 | 12,4% - 15,1% |
| Formation professionnelle | Les diplômés des établissements de formation professionnelle soutenus ainsi que leurs familles, chaque année sur une durée de 20 ans. | 275.000 | 13,2% |
| Foncier industriel | Tous les employés, existants ou potentiels, des entreprises implantées dans les zones industrielles ciblées, ainsi que tous les membres de leurs familles. | 96.300 | 13,4% - 16,7% |
| Total | | 2.115.400 | |

Activité : Education secondaire

Objectif

Développer et mettre en œuvre un **nouveau modèle d'établissements scolaires** d'enseignement secondaire public, performant, durable qui puisse être **dupliqué**, afin de fournir un enseignement de qualité axé sur les compétences demandées par le **marché du travail**.

Contenu

- Modèle intégré d'amélioration des établissements de l'enseignement secondaire.
- Nouvelle approche d'entretien et de maintenance des infrastructures.
- Evaluation des acquis des élèves et renforcement du système d'information.

Activité : Formation professionnelle

Objectif

Contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation et de son **adéquation avec les besoins des entreprises**, en favorisant **l'implication du secteur privé** dans la conception, la gouvernance et la mise en œuvre des projets de formation professionnelle.

Contenu

- ❑ création, extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de PPP.
- ❑ réhabilitation de centres publics de formation professionnelle et leur reconversion d'un modèle de gestion classique en un modèle de gestion PPP.

Activité : Foncier industriel

Objectif

Développer et tester un nouveau modèle de revitalisation et de développement des zones industrielles au Maroc, tiré par la demande et privilégiant le PPP et permettant d'améliorer leur durabilité et leur gouvernance.

Contenu

- ❑ Développement et revitalisation de trois zones industrielles.
- ❑ Mise en place d'un fonds pour la promotion des zones industrielles durables.
- ❑ Création d'un Centre d'Expertise pour le Développement du Foncier Industriel qui appuiera l'institutionnalisation du nouveau modèle axé sur la demande du marché pour le développement de zones industrielles et qui est de nature à stimuler la participation du secteur privé dans la réhabilitation et la gestion continue desdites zones.

Education secondaire

Développer un modèle intégré d'amélioration de l'éducation de façon participative et en se basant sur une identification des besoins locaux et une contractualisation de performances.

Formation professionnelle

Promouvoir une gestion de nouveaux centres de formation basée sur le PPP et remplacer le modèle traditionnel piloté par le Gouvernement par un modèle piloté par le secteur privé, tout en favorisant l'autonomie des établissements de formation et les responsabilisant par rapport à la réalisation des résultats escomptés.

Foncier industriel

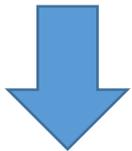
Transformer la façon dont le Gouvernement développe le foncier industriel, en passant d'une approche pilotée par le Gouvernement à une approche axée sur la demande du marché et associant le secteur privé.

Education secondaire

- Besoins en termes d'éducation.
- Opportunités économiques et potentiel d'emploi.
- Indicateurs de pauvreté.
- Représentativité géographique.



3 régions :
Nord, centre et sud du Maroc.



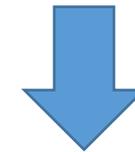
100 établissements scolaires.

Formation professionnelle

- Besoins en compétences du secteur privé dûment justifié à travers une analyse et une justification des besoins.
- Respect de normes et standards de qualité : gestion autonome, formation basée sur l'alternance, genre et inclusion sociale.
- Respect de normes de performances environnementales et sociales : impact sur l'eau souterraine, impact sur le bien-être des populations environnantes, accès au foncier.

Foncier industriel

- Niveau de la demande
- Situation
- Impact économique
- Viabilité économique
- Foncier disponible
- Engagement des parties prenantes
- Infrastructure nécessaire
- Coût et risque environnemental et social



3 zones industrielles pilotes.

Education secondaire

- **Partenaire technique:** (fondation, association) contribuant au coût du projet financièrement ou en nature (50% au minimum), seul ou à l'aide d'un partenaire financier.
- **Partenaire financier :** Régions, Collectivités territoriales, Etablissements publics, Fondations ou Entités privées.

Formation professionnelle

- **Partenaire public :** Ministère, opérateur public de formation professionnelle, Etablissement public, **avec un partenaire d'appui :** Régions, Collectivités locales, tout autre organisme public habilité.
- **Partenaire privé :** Organisation/Association professionnelle, **avec un partenaire d'appui :** ONG/Associations, Etablissement de formation professionnelle privée, Tout autre organisme privé à but non lucratif opérant dans le domaine de la formation.

Foncier industriel

- **Partenaire public :** Ministère, région, collectivités locales.
- **Partenaire privé :** entreprises du secteur privé, association des zones industrielles.

Education secondaire

Le Fonds de partenariat de l'Education pour l'Employabilité visant à soutenir les projets novateurs en vue de promouvoir de nouvelles approches pluridisciplinaires.

Formation professionnelle

Le Fonds charaka (partenariat) est doté de 103 millions de dollars dont une contribution marocaine de l'ordre de 30 millions de dollars.

Il est destiné à appuyer (i) la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de PPP, et (ii) la réhabilitation et la reconversion de centres publics de formation professionnelle à gestion classique en un modèle de gestion PPP.

Foncier industriel

Le Fonds pour la promotion des zones industrielles durables qui est doté de 30 millions de dollars, destiné à financer et appuyer des projets visant l'amélioration de la gouvernance et la durabilité de zones industrielles existantes ou nouvelles via un processus compétitif d'appel à projets.

La coordination entre les différents niveaux de gouvernement

- ❑ **L'agence nationale** précitée qui assure une coordination globale entre les niveaux central, régional et local ainsi qu'un suivi de l'exécution du compact.
- ❑ Les **départements ministériels** impliqués dans les projets assurent une coordination avec les établissements publics sous leur tutelle (niveau régional) ainsi qu'avec leurs antennes locales.
- ❑ Au niveau de ces départements, des **Comités ministériels de suivi et de pilotage** présidés par les Secrétaires généraux assurent la **cohérence de la mise en œuvre** de l'activité avec les orientations de la politique et la stratégie du secteur et interviennent sur les **préoccupations d'arbitrage** et de décision et les **problèmes de coordination** qui peuvent intervenir.
- ❑ **L'Equipe de coordination régionale** qui a pour mission la coordination de la mise en œuvre de l'activité sur le plan régional, la contribution au **suivi opérationnel** de l'avancement ainsi que **l'appui technique** au porteur de projet avec contribution des directions provinciales concernées.
- ❑ Les **points focaux** au niveau régional, provincial et local qui assurent **l'interface** avec l'agence nationale porteuse des projets du compact.

Quels facteurs clés de succès (1/2) ?

- ❑ Une approche de PPP axée sur les personnes et mettant le citoyen au cœur du processus.
- ❑ Une approche qui bénéficie d'une forte **volonté politique** et qui s'intègre dans un **processus dynamique de réformes du pays**.
- ❑ Une **sélection de projets** basée sur les besoins réels, les niveaux de la demande, l'impact économique...etc.
- ❑ Une **étude de besoins** adéquate impliquant les **bénéficiaires** et toutes les parties concernées dès la conception du projet.
- ❑ Des **consultations préalables actives** des différentes parties concernées permettant d'anticiper les **risques** associés aux projets ainsi que les **impacts** attendus.
- ❑ Un **schéma institutionnel** approprié de pilotage et de suivi : instance nationale avec une **gouvernance impliquant les diverses parties** concernées.

Quels facteurs clés de succès (2/2) ?

- ❑ Une **implication des partenaires** et parties prenantes dans les différentes **étapes des cycles de projets**.
- ❑ Une **contractualisation des engagements** (convention de partenariat, convention de subvention pour le cas de la formation professionnelle).
- ❑ Des **instruments appropriés lors du montage de projets** : considération de rendement économique, genre et inclusion sociale, normes de qualité, octroi de primes d'assistance, questionnaire relatif aux besoins, analyse d'impacts potentiels.....
- ❑ Un **plan de suivi adapté et actif** permettant aux différentes parties et aux bénéficiaires de mieux comprendre les **progrès réalisés** en termes d'atteinte des objectifs et des résultats, et de **constater les écarts** entre objectifs et réalisations tout au long de la mise en œuvre de projets et prendre les dispositions nécessaires pour **corriger ces écarts**.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION